

<b>DEPARTEMENT PAS DE CALAIS</b>  <b>ARRONDISSEMENT ARRAS</b>  <b>CANTON BREBIERES</b>	<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b> <b>COMMUNE D'HAMBLAIN LES PRES</b>  <b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b>
<b><u>Nombre de membres en exercice:</u></b> 11  <b><u>Présents :</u></b> 7  <b><u>Votants:</u></b> 7  <b><u>Représentés:</u></b> 0	<b>Séance du 09 avril 2026</b> Le neuf avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances. Sous la Présidence de Patrick DEREGNAUCOURT, Président. En suite de convocation en date du 26 mars 2026. Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie. <b>Sont présents:</b> Patrick DEREGNAUCOURT, Jérémy DITTE, Dominique VINCART, Martial PERU, Sandrine HUMEZ, Jonathan DERNONCOURT, Alice LAPORTE <b>Représentés:</b> <b>Excuses:</b> <b>Absents:</b> Marie-Claude COUPE, Bernard LETURCQ, Régis GRAS, Clémentine COTTINET <b>Secrétaire de séance:</b> Jonathan DERNONCOURT

**Objet: Subventions aux associations pour l'année 2026 - DE 2026 29**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2311-7,
- Considérant qu'en vertu de l'article L. 2311-7 précité, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,
- Considérant que plusieurs conseillers municipaux de la commune d'Hamblain les Prés sont considérés comme intéressés dans les associations,

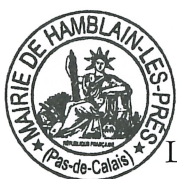
M Bernard LETURCQ, Mme Marie-Claude COUPÉ, M Régis GRAS et Mme Clémentine COTTINET se retirent et ne prennent part au vote.

Date de transmission de l'acte: 10/04/2026  
Date de réception de l'AR: 10/04/2026  
062-216204057-DE\_2026\_29-DE  
A G E D I



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'allouer aux associations, une subvention pour 2026, selon le tableau ci-dessous :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION POUR 2026
Association Sauvegarde des Equidés	500.00
Club Informatique Hamblinois	600.00
Tennis de Table d'Hamblain les Prés	1 000.00
Bien Vivre à Hamblain	2 500.00
Club des aînés Hamblinois	500.00
Coopérative Scolaire	100.00
Hamblimouv	550.00
Société de Chasse d'Hamblain les Prés	200.00



Fait et délibéré les jour, mois, an susdits,

Le Président

Le Secrétaire

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 10 avril 2026  
Et de la publication le 10 avril 2026

Date de transmission de l'acte: 10/04/2026

Date de réception de l'AR: 10/04/2026

062-216204057-DE\_2026\_29-DE

AGEDI

